

L'ÉLECTEUR

HONEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC

Propriétaire

Edition quotidienne

ANNONCES NOUVELLES.

Grande vente à l'encan.—O. Lemieux et Cie.
 Encan de meubles.—O. Lemieux et Cie.
 J. A. Th. Le Vasseur.
 On a besoin immédiatement.—P. H. Matte.
 Exposition d'Agriculture 1881.—F. Oliver.
 Astral et Kerosine.—Ed. Dolbec.
 Hotel Union.—A. Breaud.
 Charbon pour forge.—Robt. Borland et Cie.
 Un bon Gérant d'Hôtel.—N. C. Cormier.
 Essayez la balance Impériale.—P. J. Collin.
 Argent à prêter.—Robt. Larocque.

AVIS.

Le nommé E. C. Lepage n'est plus au service de L'ÉLECTEUR depuis samedi dernier. Que nos abonnés veuillent bien se tenir particulièrement avertis qu'à compter de ce jour, ils ne doivent plus lui remettre le prix de leur abonnement.

Son départ a été cause que, samedi soir, la distribution du journal dans Québec s'est trouvée interrompue. Nous n'avons pu contrôler les porteurs que d'avance il avait su soudoyer.

Nous prions les abonnés de la ville de vouloir bien nous transmettre leur adresse immédiatement, afin que nous puissions leur expédier régulièrement L'ÉLECTEUR.

Dans le court de la semaine, nous aurons reçu et sur un meilleur pied, le service de la distribution. Il se fera avec plus d'efficacité, de beaucoup plus à bonne heure que par le passé et avec beaucoup plus de régularité.

Nos lecteurs ne devront pas non plus prêter l'oreille aux annonces faites ce matin par des colporteurs trop empressés, au service du nommé Lepage, qui s'est hâté de ramasser tout ce qu'il pouvait avant que nous eussions l'occasion d'en parler dans le journal, assurant les gens que notre journal allait suspendre sa publication et que lui, Lepage, en attendant, continuerait à leur servir le QUÉBÉCIEN.

QUEBEC, 10 OCTOBRE 1881.

Nous publions à l'exclusion de presque toute autre matière les documents qui suivent, que Mgr. l'Archevêque nous a fait l'honneur de nous communiquer. Jamais la presse n'en a eu de plus importants à faire connaître. Nous croyons que c'est nous conformer à l'esprit de ces documents, que de ne pas dire même tout le bien que nous en pensons et que nous en espérons pour notre pays et notre nationalité.

Archevêché de Québec, 10 octobre 1881.

M. le Rédacteur de L'ÉLECTEUR, Monsieur le Rédacteur.

En vous transmettant les documents ci-joints que je vous prie de vouloir bien publier dans votre journal, je crois devoir vous informer que le Saint-Siège désire que l'on s'abstienne de les commenter ou discuter.

Maintenant que le Souverain Pontife a parlé, il est du devoir de tout catholique sincère d'accepter sa décision avec respect et pleine soumission. Il déclare que son désir est que la concorde et la paix règnent parmi les catholiques de cette province; un journaliste catholique doit donc s'abstenir de tout ce qui pourrait donner occasion à de nouvelles dissensions.

S'il se présente à ce sujet une difficulté à résoudre, une plainte à formuler, une accusation à porter, une demande à faire, il faut toujours s'adresser à qui de droit, avant d'avoir recours aux feuilles publiques. Autrement, on s'expose à faire plus de mal que de bien, et à manquer à la charité à la justice ou à la prudence.

Les questions dans lesquelles se trouvent mêlées les relations politiques entre l'Eglise et l'Etat, sont ordinairement graves et appartiennent à cet ordre de choses que le droit canon

appelle *causes majeures*, et que les évêques eux-mêmes ne doivent pas traiter sans l'assentiment et la direction du Saint-Siège. A plus forte raison, un journaliste ne doit-il s'aventurer qu'avec prudence et après avoir pris la direction de son Ordinaire. Telle est, par exemple, la question de l'*Influence indue cléricale*, sur laquelle le Saint-Siège vient de nous donner une instruction si précise. A cela se rapportent les paroles suivantes de Son Eminence, sur lesquelles j'attire spécialement votre attention, parce qu'elles tendent à faire disparaître une équivoque dont on a abusé trop souvent: "L'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui, par hasard, s'appellent *libéraux*; puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que, par conséquent, ce n'est la doctrine, sans autre fondement, qui déclarent être condamnés par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir, le parti appelé *réformiste*, parti ci-devant chaudement appuyé même par quelques Evêques."

Il faut aussi éviter d'entraîner ou de mêler le clergé dans des questions où son autorité et son ministère pourraient avoir à souffrir.

Pour ce qui concerne l'Université-Laval en particulier, aucun écrivain catholique ne doit perdre de vue le règlement si clair établi par le Saint-Siège en 1877, et dont l'article XVI se lit comme suit:

"XVI. Les écrivains catholiques, en parlant de l'Université et de ses professeurs, doivent observer dans leurs écrits le décret XXII du Cinquième Concile de Québec. Si quelqu'un, qui n'est pas évêque, croit avoir raison de se plaindre, soit de l'Université, soit de quelqu'un de ses professeurs, il ne lui reste aucune autre voie à suivre que de manifester privément ses plaintes à quelqu'un des évêques. Il appartiendra ensuite à celui-ci de juger de ce qu'il peut faire. Si les plaintes lui paraissent bien fondées, il devra les déférer soit au Chancelier, soit au Conseil Supérieur, dont il demandera la convocation à l'Archevêque."

Déjà, dans leur pastorale du 22 mai 1873, les Pères de notre Cinquième Concile avaient dit à tous les catholiques de la Province:

"Nous voulons qu'à l'avenir, quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette Institution catholique ou quel'autre, le fasse non pas devant le tribunal incompetent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les gardiens de la foi."

Les Pères du même concile ajoutaient les paroles suivantes qui ne devraient jamais être oubliées par ceux qui entreprennent de traiter une question tant soit peu brûlante:

"Nous ne sommes pas, nous, catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines; et d'ailleurs la charité qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu."

Ayant confiance que vous vous conformerez à ces instructions de votre archevêque, de l'épiscopat de cette province et du Saint-Siège, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de mon dévouement.

† E. A. ARCH. DE QUEBEC.

* N. B.—Le décret XXII du Cinquième Concile a été publié dans les journaux à la fin de mai et au commencement de juin 1875. On peut l'y retrouver.

A MGR. ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il est venu à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande que dans votre Province certains membres du clergé et du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques, en se servant soit de la chaire, soit des journaux et autres publications.

Il est également connu de la susdite S. Congrégation que certain suffragant de Votre Seigneurie cherche actuellement à recourir au Parlement, pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence dite *indue*.

Or pour ce qui concerne le premier point, je m'empresse de rappeler à Votre Seigneurie que déjà en l'année 1876, la Suprême Congrégation du Saint-Siège a émané l'instruction suivante:

"Il faut faire entendre aux Evêques du Canada que le Saint-Siège reconnaît parfaitement l'extrême gravité des faits rapportés par eux, et qu'il y a à déplorer particulièrement le tort dont en souffrent l'autorité du clergé et le saint ministère. C'est pourquoi afin de réparer de si grands dommages, il faut surtout en extirper la racine. Or la cause de si graves inconvénients se trouve dans la division de ces Evêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions qui s'agitent en ce moment au Canada. Afin donc de mettre un terme à ces dissensions si regrettables, il sera nécessaire que ces Evêques, de concert avec Monseigneur le Délégué Apostolique envoyé au Canada, s'entendent pour déterminer une ligne de conduite uniforme à suivre par tous et chacun d'eux à l'égard des partis politiques."

"Une autre cause des mêmes inconvénients se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier assez de la prudence pastorale. Le remède convenable à cet excès de zèle, c'est de rappeler à ces Evêques ce qui leur a déjà été recommandé par cette Suprême Congrégation, mercredi, 29 juillet 1874, à savoir que, à l'occasion des élections politiques, ils se conformeront, dans leurs conseils aux électeurs, à ce qui se trouve prescrit dans le Concile Provincial de 1868. Il faut donc que l'Eglise en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui par hasard s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que par conséquent ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamnés par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir le parti appelé *réformiste*, parti ci-devant chaudement appuyé même par quelques Evêques."

"Enfin pour ce qui regarde l'objet principal des doutes proposés, à savoir quelle mesure il y a à prendre relativement aux catholiques qui, pour cause de prétendue ingérence indue du clergé dans les élections politiques, recourent au tribunal civil, on ne peut donner à ce sujet une règle générale aux Evêques, et il appartiendra en conséquence à qui en a l'office, de pourvoir, dans chaque cas, à la conscience de celui qui a fait ce recours. Que les Evêques prennent donc les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïque."

"Il faudra enfin exhorter les Evêques à observer par rapport aux affaires politiques la plus grande réserve, eu égard particulièrement au danger qu'il y a de provoquer à une guerre violente contre l'Eglise les protestants déjà inquiets et irrités contre le clergé sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques."

"En outre, il faut faire en sorte que le clergé évite toujours de nommer les personnes en chaire, encore bien plus si c'est pour les discréditer à l'occasion des élections, et qu'il ne se serve jamais de l'influence du ministère ecclésiastique pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise."

Conformément à cette instruction, Votre Seigneurie doit faire connaître sans retard à tous ses suffragants, au clergé et à tous ceux que cela concerne, que c'est l'intention du Saint-Père que les susdites prescriptions du Saint-Office soient rigoureusement observées.

Pour ce qui a rapport au second point, Votre Seigneurie devra notifier à chacun des suffragants, de la part de Sa Sainteté, que chacun des Prélats individuellement ait à s'abstenir d'agir ou de faire agir soit dans le Parlement, soit dans la presse, la question de la modification de la loi concernant la dite influence indue. Que s'il arrivait une époque où les évêques réunis jugeassent tout ensemble que le temps opportun est venu de faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à cette Sacrée Congrégation pour en recevoir les instructions convenables.

Dans cette pensée, je prie le Seigneur qu'il vous prodigue tous les biens.

Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie
 Le très-affectionné serviteur,
 JEAN CARDINAL SIMÉONI, Préfet.
 I. MASOTTI, Secrétaire.

(Traduction.)

Illustrissime et Révérendissime Seigneur

Le Saint-Père, ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université Laval et de la succursale établie à Montréal, a ordonné expressément, dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement de cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que c'est sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier jour de février 1876, et continuer à y donner exécution.

Votre Seigneurie reste par conséquent chargée de communiquer cet ordre du Pape à tous ses suffragants.

Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont Elle a toujours reçu les preuves les plus éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint-Siège, se conformeront unanimement à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Maintenant je prie le Seigneur qu'il vous prodigue tous les biens.

Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,
 Le très-affectionné serviteur,
 JEAN CARDINAL SIMÉONI, Préfet.
 I. MASOTTI, Secrétaire.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

DÉCRET DU 1ER FÉVRIER 1876

QUE

Sa Sainteté LEON XIII ORDONNE D'EXÉCUTER

Et qui fut communiqué à

Mgr. l'Archevêque de Québec

PAR

S. E. LE CARDINAL A. FRANCHI

Le 9 mars 1876.

ILLUSTRISSE ET REVERENDISSE SEIGNEUR,

Dans la Congrégation Générale du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'Evêque de Montréal, *ad mentem*. Mens est, que l'on écrive à l'Archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une Université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'Université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins, cette Université devant servir d'une manière particulière pour tous les Diocèses de la Province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'Université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre la dite Université et le Séminaire A. diocésain, et en accordant aux Evêques, sous la présidence de l'Archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux Professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le Recteur de l'Université, dans une réunion annuelle des Evêques, devra faire con-

naître exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les Evêques auront le droit de faire leurs observations, et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général, il y aura toujours liberté, même obligation pour les Evêques, d'exercer cette haute surveillance, en réclamant l'attention de l'Archevêque et du Recteur sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions, qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnoît la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être alliées à des Universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles Universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une Université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval, projet à l'exécution duquel les Evêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes:

1o. Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge de Montréal.

2o. Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque année; et là où l'on reconnoît la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice au mérite de Laval, et à l'instruction des jeunes gens en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat.

3o. Que les professeurs de Droit et de Médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

4o. Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté faire partie de ce Conseil.

5o. Les Professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

6o. Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résidant, nommé par le Conseil Universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'Evêque de Montréal y pourvoiera entièrement.

7o. Les professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal ayant été préalablement consultée.

8o. Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

9o. Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours sera la même à Montréal qu'à Laval.

10o. Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evêques de faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges s'affilient à l'Université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux co-ordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'Université Laval, les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu: "Attentis noviter deductis, dilata et, si opus

fuert, suo loco et tempore providebitur. Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février, présentée au S. Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties. Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.

Rome, de la Propagande, le 9 mars 1876. De V. S. Le très affectionné serviteur, ALEX. CARD. FRANCHI, Préf. J. B. AGNOZZI, Pro Sec. L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur L'ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

Fausses nouvelles

Les journaux conservateurs annonçaient ces jours derniers que M. Joly se retirait de la vie publique. Aujourd'hui ils annoncent que M. Laurier abandonne son poste à la chambre des communes pour entrer à la chambre locale. Nous avons déjà démenti la première de ces assertions, nous opposons la dénégation la plus catégorique à la seconde.

Quelle but peut poursuivre la presse conservatrice en circulant, si ce n'est inventant des rumeurs qui n'ont pas le moindre fondement, nous ne pouvons pas même le soupçonner. Elle veut peut-être ainsi donner le change à l'opinion, et faire croire qu'il y a zizanie dans les rangs du parti libéral. C'est une tactique assez ridicule en elle-même, et parfaitement inoffensive dans ses résultats. Les membres du parti libéral peuvent différer sur les questions secondaires, mais ils sont unis et fermes sur les questions majeures qui s'imposent au pays, dans ce moment.

ACTUALITES.

Tous les membres du Cabinet local seront ici demain soir ou mercredi matin.

Le lieutenant-gouverneur, l'un des anciens élèves du Collège de Ste. Thérèse qu'un désastreux incendie vient de détruire de fond en comble, a ouvert la liste des souscriptions en faveur du Collège, par une contribution de \$100.00.

Monseigneur Raimondi, dont nous avons annoncé l'arrivée à Québec, samedi dernier, est le parrain d'une des élèves de l'Académie de Jésus Marie à Sillery, Mlle Moore, fille de feu le général Moore, qui a été gouverneur de Hong Kong.

Sa Grandeur est allée rendre visite à sa filleule, samedi, et a en même temps visité l'institution. On lui a fait une réception digne de lui.

Le Révérend M. Charles Baillargeon, autrefois curé de Ste. Malachie de Frampton, est à Québec, et doit partir prochainement pour Rome. Il a obtenu congé pour un an.

Le gouverneur de l'Etat du Maine et Madame Plaistead sont arrivés hier à Québec, et sont montés au Saint-Louis. Ils repartent ce soir.

L'hon. M. Loranger est à Montréal et l'hon. M. Lynch à Knowlton.

On attend le Gouverneur-Général à Ottawa, vendredi prochain.

Le pont que l'on se propose de jeter sur le St Laurent, à Montréal, pour la compagnie de chemin de fer Nord-Ouest et Atlantique, aura une longueur de deux milles, et coûtera environ deux millions de piastres. Les explorations des ingénieurs sous la direction de M. Peterson marchent rondement.

C'est le Colonel A. W. Drayson qui a le commandement de la garnison à Halifax, en l'absence du Gén. Sir A. P. L. MacDougall.

Le nouveau gouverneur de Terre-Neuve, qui vient de nommer Sa Majesté, Sir Henry-Fitzhugh-Berkely-Maunx, est arrivé à St. Jean, Terre-Neuve, le 6 octobre, par le Nova Scotian.

Sir Henry s'est illustré dans la guerre de Crimée. Le grade de lieutenant-colonel et des décorations de toute espèce furent alors la récompense de ses traits de bravoure.

Lorsqu'il a été nommé gouverneur de Terre-Neuve, il y avait seize ans qu'il était l'administrateur d'Héligoland.

On lui a fait à St Jean une réception enthousiaste.

Il a fait de Queenstown à St Jean une traversée des plus orageuses. Le Nova Scotian n'a pas eu une heure de calme, durant tout le cours du voyage. La tempête l'a retardé deux jours.

L'acte d'accusation de Ganteau contient onze articles différents, et c'est sur les cinquième et sixième articles que la poursuite doit le plus insister. Le crime est exposé sous toutes ses faces et décrit de la manière la plus minutieuse possible.

Le prétendu Hartman, célèbre chef des nihilistes, est parti de New-York pour l'Europe, jeudi dernier.

Le général Prendergast vient d'être appelé à remplacer Blanco, comme gouverneur de Cuba.

Un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr. Baillargeon, doit être chanté, mercredi prochain, à sept heures, dans la Basilique.

Notariat.

Les messieurs dont les noms suivent ont été admis, jeudi dernier, à la pratique du notariat par la chambre provinciale des notaires: Joseph Edouard Beaudry, ci-devant de Joliette;

William McLennan, Prudent Grégoire Morin, Jean-Marie Philorome Prud'homme, ci-devant de Beauharnois, tous de la cité de Montréal; Misael Halde, du Village St. Jean-Baptiste;

Alphonse Alexandre Legault, de Ste Rose, district de Montréal; Théophile St. Jean Lortie de Québec, district de Québec; Louis Alphonse L'Heureux, de Saint Hyacinthe;

Charles Philippe Arthur Beaulieu, de Cacouna, district de Kamouraska; David Octave Castonguay, St. Jean, Port Joli, district de Montmagny; Joseph Dosithee, Timoléon Lacoursière, de Ste. Geneviève de Batiscan, et David Lebrun, de Ste. Ursule, ci-devant de St. Joseph de Maskinongé, district des Trois-Rivières.

Notes commerciales et industrielles.

Extraites du Moniteur du Commerce.

Il faut signaler une diminution considérable dans la quantité de bois de sciage manufacturé à Ottawa cette année, en comparaison des années précédentes, à cause des basses eaux exceptionnelles de l'été, et des difficultés que l'on éprouvait à faire descendre les billots. D'un autre côté il y a une augmentation remarquable dans la quantité de bois carré. On ne peut guère s'expliquer comment il se fait, vu les circonstances, que les glissoires de l'Ottawa aient donné passage cette année à une quantité de bois carré presque double de celle de l'année dernière, ainsi que les livres du bureau des bois de la couronne en font foi. Les différentes maisons qui ont fait du bois carré cette année en ont produit un total de 6,266 cages, contenant 151,650 pièces. Il y en a en outre une grande quantité envasée dans l'Ottawa supérieur; on ne compte quatre trains appartenant à M. O. Latour; trois appartenant à M. David Moore, et un à M. M. R. J. White. En tout 756 cages environ. On dit que la "British Canadian Lumbering Company" a expédié à Québec par voie ferrée environ 10,500 pièces de bois.

Les eaux sont si basses qu'on ne compte plus pouvoir faire descendre les bois envasés avant le printemps prochain. La plupart des scieries ne travaillent que le jour et quelques unes s'arrêtent de temps en temps, lorsqu'elles manquent de billots.

Le gouvernement aurait l'intention d'organiser une police secrète pour le département des douanes. Un agent

secret qui a été envoyé en mission dans les Provinces maritimes il y a quelque temps a découvert de si nombreux cas de contrebande, que le gouvernement a eu l'idée d'organiser un service secret spécial. Des fonctionnaires du gouvernement sont actuellement en visite officielle auprès des percepteurs des douanes, pour s'entendre avec eux au sujet de ce service.

Plusieurs navires ne tirant que dix pieds d'eau, ont récemment frotté contre le fond du nouveau canal Welland, rapporte la Tribune de Welland, à peu près au milieu du canal, entre l'aqueduc et le nouveau pont. D'après l'annonce du surintendant, on permettrait à des navires tirant 11 pieds trois quart d'y passer (s'ils le peuvent) et les riverains aimeraient le leur voir faire, sans qu'on soit obligé d'élever le niveau de l'eau en s'alimentant à la grande rivière.

Les faillites au Canada, pendant les 9 mois qui viennent de s'écouler; sont au nombre de 479; et le total du passif est de \$1,690,747. Pendant la même période en 1880, les faillites étaient de 779 et le passif était de \$6,880,611. Pendant le troisième trimestre de cette année, il y a eu 130 faillites dont le passif s'est élevé en total à \$787,889; pendant le troisième trimestre de 1880, il y avait eu 130 faillites aussi, mais le total du passif s'élevait à \$1,219,762.

Les faillites aux Etats-Unis pendant les neuf mois de 1881 qui viennent de s'écouler s'élèvent au nombre de 3,890, passif \$51,000,000, tandis que pendant la période correspondante de 1880, il y avait eu 3,476 faillites, avec un passif de \$45,000,000.

Une des industries de Rochester consiste à faire sécher les pommes de terre. On les coupe par tranches, on les expose pendant quelques minutes à l'action de la vapeur pour empêcher la transformation de la fécule, et les fait sécher. Quand on veut s'en servir, il n'y a qu'à les tremper dans l'eau avant de les faire cuire.

EVENEMENTS ETRANGERS.

Revue Quotidienne.

ANGLETERRE.

La dernière insurrection qui a eu lieu dernièrement chez les Zoulous est due à John Dunn, qui dans une excursion sur leur territoire est allé leur tuer entre trois et quatre cents hommes, sans compter les femmes et les enfants.

D'après une dépêche à sensation de Paris, l'Angleterre aurait demandé au gouvernement français de se joindre à elle pour prendre les moyens de protéger leurs sujets communs en Egypte; que le gouvernement français aurait consenti et que les deux provinces allaient immédiatement expédier des vaisseaux de guerre à Alexandrie.

Dans un discours que M. Gladstone a fait le 8 octobre à Leeds, en réponse à une adresse de la Chambre de commerce, le premier ministre a dit qu'on avait bien essayé de réagir dernièrement en Angleterre contre la politique du libre-échange, mais qu'il valait autant essayer de renverser l'institution du procès par jury que de vouloir rétablir le tarif protectionniste.

En parlant de l'attitude de Parnell contre la loi agraire, il a dit que le chef de la ligue malgré son opposition actuelle n'a pas osé voter contre, en Chambre, parcequ'il avait eu peur de se voir abandonné par tous ses partisans.

ESPAGNE

Le roi Alphonse est parti samedi soir de Madrid pour Valence, Alcantara. Il a dû se rencontrer là avec Dom Louis, roi de Portugal, hier. Alphonse XII est accompagné de tous les membres du cabinet. Le roi d'Espagne est allé inaugurer là avec le roi de Portugal une nouvelle ligne de chemin de fer qui doit relier les deux pays.

Vendredi dernier, une ambassade anglaise extraordinaire présidée par le marquis de Northampton est allée à Madrid présenter au roi Alphonse le collier et les insignes de l'Ordre de la Jarrettière.

La cérémonie d'investiture doit avoir lieu au Palais de Madrid avec éclat, le 11.

A TRAVERS LA VILLE

Sport.—Les jeux athlétiques du Club de Cross-Thistle qui devaient avoir lieu mercredi dernier ont été romus à cause de la température.

Aux touristes.—Le St Laurent quittera le quai St André à 7.30 heures, demain matin pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha!

Arbitrage.—M. J. B. Charlebois, de Québec, a été choisi par le Québec Central comme arbitre dans l'estimation des terrains que désirerait exproprier la compagnie pour prolonger la voie ferrée jusqu'à eau profonde.

Personnel.—Messieurs A. G. et D. E. Comstock de New-York, qui s'occupent d'exploitations de mines de toutes espèces, sont à Québec dans le moment.

Ils ont dû cette après midi partir par le Québec Central pour aller visiter les mines d'or de St François, Comté de Beauce.

M. Donald Norman, qui était autrefois propriétaire de l'hôtel Ottawa, de l'hôtel Clarendon ainsi que de l'hôtel Albion à Québec, est mort vendredi dernier à New-York.

M. H. J. Pratten, député-Greffier de la Cour de Police, qui comme nous l'avons raconté dans le temps, s'est fracturé la cheville du pied droit dans un accident de voiture, pendant qu'il était en promenade à Mégantic, est de retour de Québec mais il n'est pas encore complètement guéri.

Ephéméride.—C'était hier le dixième anniversaire du grand incendie de Chicago qui détruisait de fond en comble 18,000 bâtisses dans la métropole de l'Ouest et jonchait de ruines une étendue superficielle de 2,000 acres.

Maritimes.—Le Circassien de la ligne Allan, capitaine Smith, est entré dans le port à 9.15 heures, hier matin.

Il avait à son bord, 88 passagers de cabine, 33 intermédiaires; et 346 d'entrepont.

Aux autorités policières.—Le drill shed, sur l'avenue Grande Allée, est devenu depuis quelque temps le point de mire des gamins. Attribués sur les terrains militaires, en arrière du manège, et ainsi à l'abri des regards des passants, et libres de toute surveillance, ils s'amusaient à lancer dans les vitres du "drill shed" des projectiles de toute espèce.

Inutile d'ajouter que si les vitres de la bâtisse sont de peu d'importance aux yeux de la police, la vie du gardien, M. Rousselle, et celle de sa famille que les traits de cette nouvelle espèce de tirailleur menacent tous les soirs, doit être comptée pour quelque chose.

Il serait à propos qu'un de nos hommes de police dirigerait de temps à autre ses pas de ce côté-là.

Dernièrement, une pierre lancée par un de ces francs-tireurs est venue, après avoir presque traversé de part en part les appartements du gardien, tomber aux pieds d'un des membres de sa famille.

La recommandation est sérieuse. Nous espérons qu'on saura voir à dénicher ces gamins.

Encore le pistolet.—Un triste accident qui a eu une perte de vie pour conséquence, a eu lieu samedi matin au bureau de la compagnie du gaz.

La victime est un des messagers de l'établissement. Elle se nomme Peter Colborne Morgan, fils de M. George Morgan, relieur de cette ville, et est âgé de 14 ans. Voici les faits, tels que constatés à l'enquête qui a eu lieu dans l'après-midi:

Il paraît que samedi matin, le jeune Morgan partait de chez lui, rue Laval, vers huit heures, comme à l'ordinaire, et en excellente santé, pour se rendre au bureau de la Compagnie du gaz.

Vers huit heures et demie, deux autres employés de la compagnie, James Hay et James Morrison, venaient de se mettre à l'œuvre, lorsque tout à coup ils crurent entendre des cris de détresse. Immédiatement, ils se rendirent à l'endroit d'où les gémissements leur avait semblé provenir, et quelle ne fut pas leur surprise de trouver, gisant sur le côté droit, sur le seuil de porte mais en dehors du bureau, le jeune Morgan. Il était sans connaissance dans le temps et paraissait mourant.

Ils le transportèrent dans le bureau et le couchèrent sur le comptoir.

Hay resta auprès du blessé et Morrison courut au médecin le plus proche, et on expédia au père un autre messager.

Un autre employé de la compagnie, M. Willis, a raconté à l'enquête qu'en détachant les habits de la victime, il avait constaté sur la poitrine du défunt les traces d'une balle, et dans un tiroir ouvert, dans le comptoir, un pistolet.

David Geggie a déclaré que l'arme à feu que l'on a trouvée dans le comptoir était un pistolet qu'il avait chargé lui-même, il y a huit ans et qu'il avait placé dans ce tiroir. C'était un revolver à sept coups, et dont trois avaient été tirés depuis qu'il l'avait chargé.

Il l'avait soigneusement placé lui-même dans ce tiroir privé du comptoir servant de caisse à l'argent, et que personne autre que lui n'avait le droit d'ouvrir.

On avait fait l'acquisition de cette arme à feu il y a huit ans, au lendemain d'une journée où l'un des ex-commis était assailli par des voleurs, qui dévalisaient le bureau ensuite.

Dépendant on n'avait l'habitude de tenir ce tiroir fermé que lorsque le paiement trimestriel des comptes se faisait.

Le Dr. Turcot, après examen post mortem, a déclaré que la balle lui avait traversé le cœur.

Le Juré après avoir entendu les témoignages, a rendu le verdict suivant: Mort des suites de la perforation du cœur et d'une hémorragie interne causée par la décharge d'un pistolet faite d'une manière accidentelle par le défunt, en le maniant.

A la côte.—Le "Corean" de la ligne Allan, capitaine Macdougall, parti de Québec, pour Glasgow, samedi dernier à 4.45 heures p.m., avec un cargaison générale et 278 têtes de bétails est allé s'échouer sur la Pointe St Valier, pendant l'ouragan que nous avons eue dans la soirée.

On a constaté dans la coque du vapeur, à fond de cale, une voie d'eau, et dans les compartiments de l'avant, l'eau s'écouffait avec rapidité.

Le capitaine Dick est parti de Québec à 6 heures, hier matin, à bord du "Rambler," pour en faire l'inspection, conjointement avec M. Geo. Davie.

Les équipages des barges à vapeur "Mattawan" et "Nipigon" qui se trouvaient dans le voisinage, se sont portés au secours du vapeur, et toute la journée d'hier, ils l'ont employée à le débarrasser de sa cargaison.

FAITS DIVERS.

Disparition mystérieuse.—M. Charles E. Bourne, trésorier de la compagnie de télégraphe de Montréal, est disparu soudainement dit le Monde sans laisser aucune trace de son départ.

La fusion des compagnies de télégraphe qui lui a fait perdre sa place paraissait l'avoir jeté dans le découragement et l'on a beaucoup d'inquiétudes sur son sort.

M. Bourne était populaire dans le monde musical, ayant été pendant plusieurs années secrétaire de la société philharmonique de Montréal.

Nouvelle voie.—On poursuit avec activité les travaux sur le chemin de Ste Thérèse à St Eustache, une distance de 6 milles.

La voie sera terminée, dit-on, vers le 15 novembre. Les rails seront posés à St. Joseph, quatre milles plus loin que St Eustache, vers le printemps prochain.

Domages.—Dame Exilda Lepage, veuve de l'ouvrier qui a été asphyxié dans le filtre de la raffinerie St-Laurent, à Montréal, poursuit la compagnie en dommages pour \$6,000.

En défaillance.—Judi soir, un des forçats du pénitencier, nommé Henry Lilburn, lisait un journal dans sa cellule à l'Hôtel de Ville, Montréal, lorsqu'il tomba en syncope.

Il venait de lire la nouvelle de la mort de sa mère.

Avis Commerciaux.

L'assistance de Paris a adopté le vin si généreux de Bangulo pour ses hôpitaux en remplacement des vins factices de Malaga. Le véritable vin de Bangulo est si recherché qu'il n'est plus trouvable.

Prévoyant cela, les propriétaires du QUINA LAROCHE se sont assurés par contrat les récoltes des vers crus de Bangulo qui est la base de leur Elixir vineux de QUINA LAROCHE.

A Paris, 22 rue Drouot; à Québec chez M. Brassart, 25 rue St Joseph, St Roch.

Nouvellement reçues.—Cinq caisses de chapeau de feutre pour hommes, formes les plus nouvelles pour la saison de l'automne.

Aussi: Ecoffes à robe de couleur et dans tous les prix; Cacanemire noir, paramata noir, merinos noir, brillante noir, Crépe noir, assortiments des plus complets et à des prix qui défient toute compétition.

Le département des messieurs est des plus complets. Teewd canadiens, anglais et Ecosais, des patrons les plus nouveaux hardes faites, valises, portemanteaux, etc. Aussi: un grand lot de toile à nappe blanche, pure toile, valant 90c \$1.00, pour 50 c. et 60 c.

Chez F. X. LEPAGE, 53 et 59, rue de la Couronne

DECES

A la Rivière du Loup (en bas), dimanche, le 9 Octobre courant, le Dr. C. T. Dubé, agent des Terres de la Couronne.

Ses funérailles auront lieu, à la Rivière du Loup, mercredi, le 12 octobre courant R. I. P.

Ce matin, à l'âge de 21 ans et 2 mois Arthur-Eugène Moisan, fils de François Moisan, maire de St Raymond.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son frère Hubert Moisan, voiturier, coin des rues Ste Helène et St Anselme, mardi à 9 1/2 heures du matin, pour se rendre au chemin de fer du Nord de la St Raymond où un service sera chanté mercredi, à 7 1/2 heures. Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation. Requisitez in pace.

Annonces nouvelles.

Grande Vente à l'Encau de Propriété de Valeur. PAR OCTAVE LEMIEUX & CIE. Vendredi, 14 Octobre

Nous avons reçu instruction de JOSEPH POITRAS, écuyer, de vendre à l'Encau, VENDREDI le 14 OCTOBRE, à notre Salle d'Encau, 253, rue et faubourg St Jean, les magnifiques terrains suivants:

1o Un emplacement situé coté nord de la rue St. Jean, No. 3100 du cadastre, mesurant 43 1/2 x 65 pieds, avec murs de maison en briques à deux étages, sans rente foncière.

2o Un emplacement situé coté sud de la rue St. Jean, portant les Nos. 3775 et 3779 du cadastre, avec hangar en brique à trois étages et mur de clôture, aussi un solage (rez-de-chaussée) sur la rue St. Jean et un coté de mur de maison.

3o Un emplacement situé rue Latourrelle, coté nord, No. 8611 du cadastre, mesurant 40 x 65 pieds, avec rente foncière. Ces magnifiques terrains situés dans une des plus belles localités de la ville de Québec pour des résidences privées, seront vendus aux conditions de 10 années de crédit avec intérêt de 6 par 100, ou une partie comptant et même tout comptant si l'acquéreur le désire.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Encau de meubles de ménage

Oct. LEMIEUX & Cie. Jeudi le 13 Octobre A la résidence de C.R. Desisles éc. 232 Rue et Faubourg St. Jean, en face du Cimetière Anglais.

Nous avons reçu instruction de C. R. Desisles Ec., de vendre à l'Encau JEUDI le 13 OCTOBRE à sa résidence No 232, Rue et Faubourg St. Jean, tous ses effets mobilier consistant en ameublement de salon de parlours, de salle à dîner, de chambre à coucher, tapis, papiers, ustensiles de cuisine et quantité d'autres effets

Le tout absolument vendu sans réserve. La vente à 2 heures précises. Oct. Lemieux et Cie. Encanteurs.

ASTRALE KEROSINE.

Huiles qui donnent une lumière brillante qui ne répandent pas de mauvais odeurs dans les appartements, et qui n'enfument pas les cheminées etc. etc.

A vendre chez: RENAUD & CIE, 24 RUE ST.-PAUL. AUSSI. Divers magnifiques objets en plaqué, depuis \$1.00 jusqu'à \$50.00. TELS QUE, Huilliers, Corbeilles, Pots à l'eau, etc. Aux marchands nous annonçons tout spécialement les cheminées No 1 et No 2. AINSI QUE Des Paniers de Granit Second, et de l'huile de charbon Canadienne. Ed. DOLBEC, Gérant.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

SUPPLICE D'UNE MERE

XVIII L'ORAGE

—Il a fallu de bien grands obstacles, petite mère, pour te tenir éloignée de ta fille, disait Esther en entourant de ses deux bras le cou de sa mère et oubliant ainsi ses douleurs, car enfin tu m'aimes, n'est-ce pas?... Beaucoup!

1881. L'Exposition d'Agriculture, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA Cité de Québec,

AURA LIEU AU Pavillon des Patineurs RUE ST-LOUIS, LES MERCREDI ET JEUDI, 19 ET 26 OCTOBRE 1881

LES entrées doivent être faites chez le Secrétaire-Trésorier avant le 15 OCTOBRE. Un dépôt de 10 cents doit être fait avec chaque entrée. Cet argent sera remis après l'exposition, pour chaque produit exposé, mais il sera confisqué dans chaque cas de non exposition.

L'Exposition sera ouverte à midi.

ADMISSION; 10 CENTS. Un corps de musique jouera le soir. F. OLIVER, Secrétaire-Trésorier.

Pour favoriser les exposants, les produits seront reçus au Pavillon des Patineurs mardi soir. Oct. 1881.—

On a besoin immédiatement.

Pour travailler dans une boutique de Corroyeur, à Stanfold, P. Q. de 3 bons blanchisseurs, 2 hommes de tables, 1 shaver, 1 buffer.

De bons ouvriers trouveront de l'emploi constant et de bons gages. S'adresser à P. H. MATTE, Tanneur et Corroyeur. Stanfold, P. Q. 6 Oct. 1881.—1m

AUGUSTE, PACAUD. AVOCAT. St Joseph Beauce. 30 septembre 1881.—

J. B. BEAULIEU. HOTEL. No 81 Rue St. Joseph, St. Roch.

A l'honneur d'annoncer qu'en outre de son hotel de première classe où le consommateur pourra toujours se procurer les vins des meilleurs crus, les liqueurs des premières marques et les cigares les meilleurs, il offre au public voyageur une table bien servie, où l'appétit pourra se satisfaire à toute heure de la journée. Les commis voyageurs surtout sauront apprécier l'idée de M. Beaulieu, qui a ajouté à son restaurant, une salle d'échantillons. Huitres servies dans tous les goûts pendant toute la saison. 4 Oct. 1881.—1m.

HOTEL UNION Cote du palais Québec A. BREAU, PROPRIETAIRE. Cet hôtel est maintenant ouvert au public-voyageur. Vins, liqueurs et cigares de premier choix servis à la buvette. La plus belle salle de Billards à Québec. Chambres garnies et non garnies à louer. A. BREAU, Propriétaire Hôtel Union. 23 sept 1881.—15js.

Un bon Gérant d'Hotel Muni de bonnes recommandations de capacité, d'honnêteté et de sobriété, trouvera de l'emploi immédiatement en s'adressant à N. C. CORMIER, Plessis-ville, P.-Q. 17 sept. 1881.—15js.

AVIS. Le Dr. J. P. LAVOIE A l'honneur d'annoncer à ses clients qu'il est de retour de son voyage d'Europe.

HEURES DE CONSULTATION. De 3 à 10 heures, a. m., De 12 à 2 heures, p. m., De 6 à 8 heures, p. m. 25 sept. 1881.—15js.

CHARBON POUR FORGE. 400 tonnes charbon pour forge "New-Castle" meilleur choix. A vendre en petite et grande quantité, à la demande des acheteurs par ROBT, BORLAND & CIE, 120, rue St. Pierre, Basse-Ville. 23 sept 1881.—1sm.

SOCIÉTÉ DE Prêts et Placements de Québec.

AVIS aux personnes maintenant en construction dans les Quartiers St Jean et Montcalm

ARGENT A PRÊTER La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter aux taux de 4 et 5 1/2, intérêt capitalisé, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois, tous les six mois. Les prêts se font par somme de \$100.00 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Commis demandé. On a besoin d'un commis d'expérience pour le commerce de marchandises sèches. S'adresser à F. M. DECHENE Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec. Oct. 1881.—

PENSION DEMANDÉE. Pour un monsieur, une dame, deux enfants et une servante, dans un endroit salubre de la Haute-Ville. S'adresser, Boite 27, Bureau de Poste, St. Roch Québec. 1er Octobre 1881.—1js

HOYT'S GERMAN COLOGNE. Le parfum le plus délicieux DE L'EPOQUE! Exquis, délicat et permanent, cette Eau a acquis une célébrité qui n'a jamais été accordée à aucune autre Eau de Cologne, et les propriétaires voient avec orgueil, dans son immense popularité ainsi que dans la vente qui en augmente rapidement, le meilleur témoignage de ses qualités.

AU DISPENSAIRE DE ST ROCH No. 116, RUE ST JOSEPH, Vient d'être reçus le célèbre Quina Laroche, grandes et petites bouteilles, fer Diastase, fer Dyallé, fer Bravais, pilules de Blancard et de Vallet, Hydrolyne, les célèbres préparations de maltine, Pilules, d'huile de foie de morue etc.

Bandages herniaires de toutes grandeurs, Eponges pour les bains, la toilette et pour l'usage des corroyeurs. VERT DE PARIS Pour détruire la punaise à patates (phyloxera) si redoutée des cultivateurs; à bon marché.

PHOTOGRAPHIE MM. Les photographes trouveront à mon établissement tous les produits chimiques qu'ils ont l'habitude d'employer.

EAU MINERALE Très fraîche, Site Geneviève de Batiscan. 22 juillet 1881.

JULES C. DORION. A vendre ou à louer Une maison à deux étages située dans le village des Trois-Pistoles près de la station du chemin de fer, offrant beaucoup d'avantages pour tout genre de position et à des conditions très faciles.

JOHNNY ROUSSEAU, Trois-Pistoles. 6 sept. 1881.

J. A. P. D'AUTEUIL, A. B. L. L. B. AVOCAT, No. 114, Rue du Pont, St. Roch, BUREAU: No. 98, Rue St. Pierre, Basse-Ville. PORTE VOISINE DE LA BANQUE DE QUEBEC. Québec 14 sept. 1881.—

LARUE ET PACAUD AVOCATS Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines) Haute-Ville, Québec, ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Notaire

Suivront les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse. Québec, 23 mars 1881

FEUTRES FEUTRES FEUTRES Les dernières modes de Paris, Londres, et New-York. — AUSSI — Grande réduction sur les CHAPEAUX DE PAULL MacInally et autres. La Chapellerie à meilleur Marché se trouve toujours au. No, 194, Rue et Faubourg St. Jean. CHEZ L. E. BERTHELOT, 8 juillet 1881.

PRINCE ET PARENT, J. E. PRINCE, Avocats. S. N. PARENT, A. B. L. L. B. L. L. QUEBEC, No. 98, Rue St Pierre, Suivront les districts environnants et spécialement celui d'Arthabaska. 29 août 1881.—1m

GRAND SUCCES Toujours la Première.

Deux premiers Prix et un Diplôme reçus à l'Exposition tenue à Montréal, le 21 septembre, 1881. Médaille de Premier Prix reçue à l'Exposition tenue à Toronto, le 14 septembre, 1881.

La Machine à coudre "Williams" Est la meilleure à se procurer, comme elle est

De la meilleure Manufacture! Son Fonctionnement est des plus léger!!

Fait le meilleur ouvrage!! Demande très peu de soin et sa DUREE surpasse celle de tout autre machine manufacturée dans le monde.

La machine à coudre "Williams" est la seule machine exhibée qui puisse coudre toutes les étoffes parfaitement et sans casser les aiguilles ou sauter les points.

Le public peut dépendre sur la MACHINE A COUDRE WILLIAMS Pour tous les ouvrages qui sont requis.

La machine à coudre "Williams" a obtenu un premier prix à Vienne (Autriche) en 1863; un premier prix au Centenaire américain, Philadelphie, en 1876; un premier prix à Paris (France) en 1878; un premier prix à Sydney (Australie) en 1877, et des premiers prix à toutes les Expositions Provinciales tenues en Canada.

Ne vous laissez pas tromper par des agents rivaux. MAIS VENEZ CHEZ. BERNARD & ALLAIRE AGENTS, 6, rue de la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Et examinez les machines Williams avant d'aller ailleurs. 29 sept. 1881.—

mère avec anxiété? Le bonheur de te voir me faisait oublier que tu es blessée.

Ce médecin tarde bien à venir. —Calme-toi, je ne puis plus guère souffrir, maintenant que j'ai retrouvé ma mère.

Mais en disant qu'elle ne souffrait plus, elle réprimait avec peine les marques d'une vive douleur.

Le médecin arriva enfin. —Nous vous attendions avec impatience, docteur, dit la comtesse en lui désignant Esther.

Avec le calme qui caractérise les hommes auxquels l'art donne le droit de vie et de mort, le docteur examina attentivement la blessure.

La comtesse suivait tous ses mouvements avec anxiété. Les douleurs qui sont les conséquences inévitables des enquêtes chirurgicales se reflétaient sur le visage de la comtesse. Elle souffrait plus que sa fille.

En relevant les yeux, le docteur rencontra ceux de la comtesse

qui l'interrogeaient avec crainte. —Rassurez-vous, madame, dit-il, ce n'est qu'une simple lésion. Quelques jours de repos et l'application d'un remède efficace suffiront à l'entière guérison.

Si mademoiselle n'avait pas marché après sa chute, un peu de repos et l'application d'un bandage auraient suffi.

—Merci, docteur vous me rendez à la vie, fit la comtesse, qui, dans son bonheur, oubliait la prudence que commandait sa situation.

A vous, Madame? fit le docteur. —Quand je vous disais, fit Esther à la comtesse, que votre présence..... Elle n'acheva pas.

La comtesse lui avait fait signe de se taire. Le médecin comprit qu'en demeurant, il deviendrait indiscret. Il rédigea silencieusement une ordonnance et sortit en recommandant surtout d'éviter tout mouvement.

A peine eut-il disparu que la comtesse embrassa sa fille en disant. —Grand Dieu, comme je suis soulagée! je puis t'aimer sans crainte de te perdre, ma fille.

S'interrompant elle-même elle sonna le valet de chambre. —Jacques, dit-elle, apporte ici un lit de camp et le plus moelleux. —Ici, madame? —Oui, Jacques, et dépêche-toi.

—Mais, mère, pourquoi mettre un lit dans le salon? —Pour t'éviter tout mouvement fâcheux, selon la recommandation du médecin. Les chambres à coucher sont au premier. N'es-tu pas ma fille, et partant chez toi? —Tu es si bonne, petite mère. Tu m'aimes donc bien? —Oh! oui.

—Mais dis-moi, petite mère, pourquoi tu es restée si longtemps sans me voir, sans m'embrasser.

—Nous parlerons de cela plus tard. Repose-toi. —C'est que je suis curieuse. —Attends à demain. —Et demain, tu me le diras? —Oui.

—Oh! d'ailleurs, je saurai bien découvrir ce secret, fit Esther d'un petit air matin. Il doit y avoir quelque mystère caché là-dessous.

—Quel mystère? fit la comtesse en regardant sa fille avec inquiétude. —Conte-moi cela tout de suite, petite mère. Autant aujourd'hui que demain. J'aime tant les histoires, les mystères! Je me rappelle toujours la belle au bois dormant.

—Petite folle! —Tu m'aimes cependant, petite mère? —Oh! oui, je t'aime et je n'ai pas besoin d'attendre jusqu'à demain pour te le dire. Je t'aime, je t'aime, répétait-elle en couvrant sa fille de baisers. Maintenant, sois bien sage,

—Nous parlerons de cela plus tard. Repose-toi. —C'est que je suis curieuse. —Attends à demain. —Et demain, tu me le diras? —Oui.

—Oh! d'ailleurs, je saurai bien découvrir ce secret, fit Esther d'un petit air matin. Il doit y avoir quelque mystère caché là-dessous.

—Quel mystère? fit la comtesse en regardant sa fille avec inquiétude. —Conte-moi cela tout de suite, petite mère. Autant aujourd'hui que demain. J'aime tant les histoires, les mystères! Je me rappelle toujours la belle au bois dormant.

—Petite folle! —Tu m'aimes cependant, petite mère? —Oh! oui, je t'aime et je n'ai pas besoin d'attendre jusqu'à demain pour te le dire. Je t'aime, je t'aime, répétait-elle en couvrant sa fille de baisers. Maintenant, sois bien sage,

Chemin de fer Q. M. O. & O

Changement d'Heures.

A PARTIR DE

LUNDI 25 JUILLET 1881.

Les trains circuleront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Ex-press
Départ d'Hoche- laga pour Ottawa.	p. m. 8.30	a. m. 2.30	p. m. 5.15.
Arrivée à Ottawa.	a. m. 8.30	p. m. 1.00	9.45
Départ d'Ottawa pour Hoche- laga.	p. m. 7.00	a. m. 8.10	4.55
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 6.45	p. m. 12.40	9.25
Départ d'Hoche- laga pour Québec.	p. m. 3.00	a. m. 10.00	
Arrivée à Québec.	a. m. 9.25	p. m. 5.30	
Départ de Québec pour Hoche- laga.	p. m. 10.10	a. m. 10.00	
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 4.40	p. m. 6.36	
Départ d'Hoche- laga pour St. Jérôme.	p. m. 5.30	a. m. 7.15	
Arrivée à St. Jérôme.	a. m. 7.15	p. m. 6.45	
Départ de St. Jérôme pour Hoche- laga.	p. m. 6.45	a. m. 9.00	
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 5.00	p. m. 7.25	
Départ d'Hoche- laga pour Joliette.	p. m. 6.20	a. m. 8.50	
Arrivée à Joliette.	a. m. 8.50	p. m. 8.50	

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa
Tous les Trains de Passagers sont pour
vus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs
la nuit.

Les trains allant et venant d'Ottawa sont
coïncidence avec les trains allant et venant
de Québec.

Les trains du Dimanche partent de Mont-
réal et de Québec à 4 heures p. m.

Les trains circulent d'après l'heure de Mont-
réal, et quittent la Gare de Mile-End dix
minutes plus tard qu'à Hoche-laga.

BUREAU GENERAL, 18, Place d'Armes.
EUREAU DES BILLETS ;
13 Place d'Armes, Montréal.
302 Rue St Jacques. L. A. SENECAI,
Surintendant Général,
11 août 1881.—1 n.

HOTEL LAROCHELLE
RIVIERE-DU-LOUP EN BAS.

Cet Hôtel si avantageusement connu du
public, a été réparé et est maintenant pourvu
de toutes les améliorations modernes. Les
touristes et le public y trouveront, une bonne
pension et tout le confort désirable.
Pension à la Journée, à la semaine, et au
mois, à des prix raisonnables.

LUCIEN PRATTE,
Gérant.
16 juillet 1881.—3m

Médaille Prime de
d'OR, etc. 16,600'
à LAROCHE à LAROCHE

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX
(Extrait complet des 3 quinquinas)
Contre le manque de force, affections
de l'estomac, fièvres invétérées, etc.

QUINA LAROCHE
FERRUGINEUX
Contre le sang pauvre ou décoloré,
croissances difficiles, suites de couche.
Paris, 22, rue Drouot.

CODEINE & TOLU
Bronchites, Gripes
Toux sèche,
Phthysies,
Rhumes,
etc.

PAINZED
Dr. Zed

La boîte 1 fr. 25 c.
22 & 15, R. Drouot, PARIS

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon
efficace, procure un CALME RAPIDE dans toutes les
Irritations de Poitrins.

Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur
Botaniste diplômé rue St-Joseph no 25 St
Roch, de Québec.
Québec, 21 mars 1881.—6

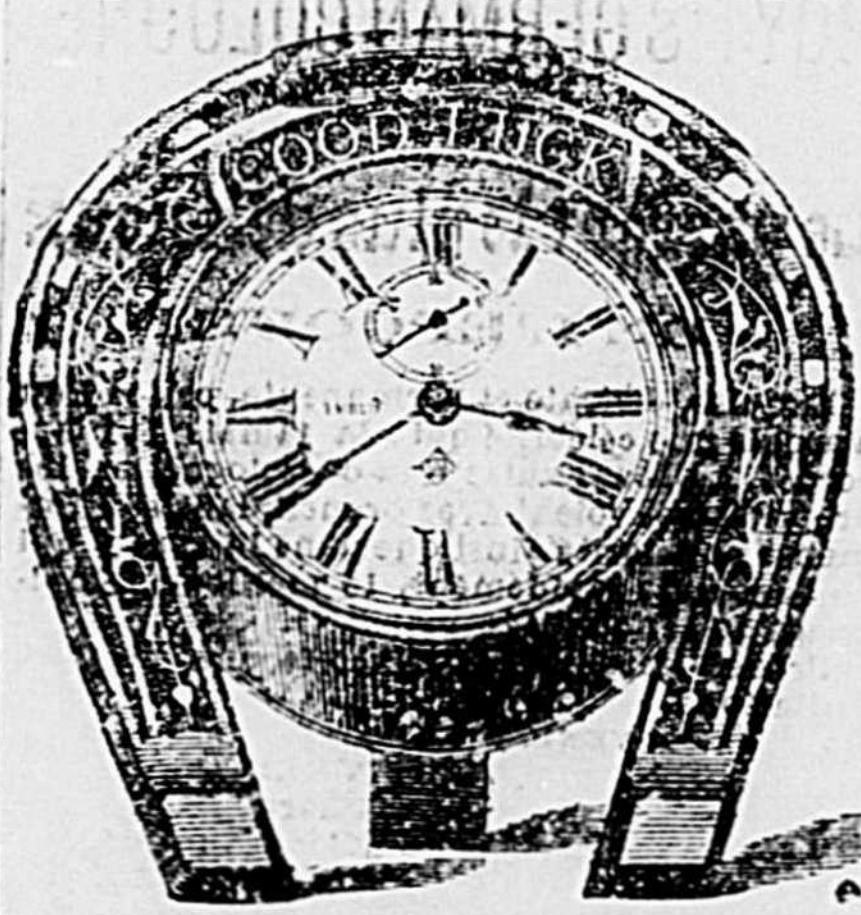
MOUNTAIN HILL HOUSE
(HOTEL DION)
COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC

Nouvellement meuble. Tout le confortab.
d'un hotel supérieur
A proximité des Chambres du Parlemen.
E. DION PROP.,
Québec, 23 septembre 1880.

DROUIN, FLYNN ET GOSSELIN
AVOCATS

Bureau d'affaires : 28 rue St Pierre,
Basse Ville, Québec.

Suivent les Cours des districts de Québec,
Montmagny, et Gaspé.
F. X. DROUIN,
HON. F. J. FLYNN, LL. D.
JEAN GOSSELIN.
23 juillet 1881.



E. JACOT
IMPORTATEUR DE MONTRES
ET DE
BIJOUTERIES,

Désire attirer l'attention de l'honorable client
sur les nouveautés qu'il vient de recevoir
dans ce genre de commerce.

M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de
plus nouveau en montres d'or et d'argent
(grand choix) parures (sets) chaînes et chaî-
nons, croix, lockets, cachets, épinglettes, pen-
dants d'oreilles, anneaux, bagues, bijoux en
noir, boutons, etc., etc., horloges, argen-
teries, lunettes, pince-nez, etc., etc.

Afin de donner une chance à tout le monde
nous avons marqué les effets achetés les an-
nées précédentes à une GRANDE REDUC-
TION, et nous avons adopté le NOUVEAU
SYSTEME en affaires.

Quick sales and small profits.
E. JACOT.
11, rue St Joseph, St Roch,
Québec.
Québec, 17 mai 1881.

HOTEL ST. JAMES.
(Ci-devant Hôtel Farmer.)
A TROIS-RIVIERES.

La société récemment formée et conau-
sous le nom de

Jos. Riendeau & cie

a l'honneur d'informer le public voyageur que
le splendide hôtel dont la popularité ne cesse
d'augmenter de jour en jour et qui est désigné
sous le nom de

ST JAMES HOTEL

vient de subir toutes les améliorations moder-
nes; ce qui lui permet maintenant de faire la
concurrence aux meilleures maisons de Mon-
tréal et Québec.

M. JOS. RIENDDAU, (autrefois de l'hôtel
du Canada, à Montréal où il a laissé de si
agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'a-
vantage de le connaître), ose espérer que par
sa bonne administration du splendide HOTEL
ST JAMES, il saura mériter une large part du
patronage public.

L'HOTEL ST JAMES qui est spacieux et élé-
gant meublé se trouve situé en face du
fleuve St Laurent, à quelques pas du débarca-
dère des vaisseaux de la compagnie du Richelieu
et à peu de distance de la gare du chemin
de fer du Nord, où des voitures se tiennent à
l'arrivée de chaque convoi pour le transport des
voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montréal Telegraph
Company" est ouvert dans l'établissement
JOS. RIENDEAU & CIE,
Propriétaires
Québec, 10 nov. 1880

VIEUX HABITS
Vente et achat d'effets de seconde main.

Les Personnes qui ont des vieux habits et
des ménages à vendre feront bien de s'adres-
ser ou d'écrire aux

Nos 232 et 234 rue St Valier St Roch.
On paie le prix le plus élevé.
Ancienne maison Senotta
L. GOUIER.
Québec, 24 juin 1883.—3m.

BAZAR ANNUEL
EN FAVEUR DE
L'opital du Sacre-Coeur de Jesus

Qui se tiendra dans le mois d'Octobre pro-
chain, à la salle Jacques Cartier, St Roch,
sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr
l'Archevêque de Québec et messieurs les
membres du clergé :

Les dames dont les noms suivent présidé-
ront la table au bazar.

TABLE DU SACRE-COEUR.—Mme L. E. Gin-
gras, assistée par Mesdames Dr Dion, Fiset,
N. Lachance.

TABLE ST PATRICE.—Mme B. Léonard
assistée par Mesdames J. Chaloner, O'Donnell,
J. Smith, R. W. Battis.

TABLE STS ANGES.—(Rafraichissements)
Mme P. Lapierre assistée par Mme E. Pénard,
F. X. Audibert.

TABLE DES ENFANS DE MARIE, ST SAU-
VEUR.—Mlle Z. Petit Présidente, M. Bilodeau,
J. Savard, S. Verret, M. Langevin.

TABLE ST JOSEPH.—Madame U. Lapointe
assistée par Mesdames I. Nolet, N. Consigny,
et O. Mignier, Philéas Bélanger.

TABLE ST ANNE.—Mme J. Picard assistée
par Mme L. Pépin.

TABLE ST JEAN-BAPTISTE.—Mme G. Roy,
assistée par Mme A. Racine.

TABLE ST ROCH.—Mme Frs Blouin assis-
tée par Mesdames Chs Guirard, J. B. Drouin
Jos. De Lamarre.

TABLE ST VINCENT DE PAUL.—Mesdames,
J. Lachance, J. Lemieux et Madame Léon
Bossue dit Lyonnais.

Les personnes charitables ayant quelques
articles à offrir sont respectueusement priées
de les envoyer aux dames ci-dessus mention-
nées ou à l'Hopital du Sacre-Coeur.

REV. D. JOS. MARQUIS, Ptre,
Directeur.
22 août 1881.

DR POURTIER ET fils
DENTISTES
35, RUE ST JEAN, HAUTE-VILLE
(Vis-à-vis la rue du Palais)
Québec.
20 août 1881.—3m

COMPAGNIE
D'ASSURANCE STADACONA
Contre le feu et sur a vie
EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre
au 3eme étage.

Les actionnaires qui doivent à cette compagnie
pour versements échus, sont requis de venir
régler et payer sous le plus court délai.
Québec, 16 juillet 1880

CHEMIN DE FER
Quebec Central.

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRÉES
Sherbrooke et Québec et St Joseph, l'endro
le plus rapproché par voie ferrée des mines
d'Or de la Chaudière. Commencant jeudi le
26 mai 1881. Les trains voyageront comme
suit :

Passager laissant Sherbrooke.....	8.15 A. M.
" arrivant à la jonction	"
de la Beauce.....	1.10 P. M.
Passager arrivant à Lévis.....	2.50 "
" laissant ".....	12.30 "
" arrivant à la jonction	"
de la Beauce.....	2.10 "
Passager arrivant à Sherbrooke.....	7.40 "
Mixtes laissant ".....	10.00 A. M.
" arrivant à la jonction	"
de la Beauce.....	6.10 P. M.
Mixtes laissant à la jonction	"
de la Beauce.....	6.30 A. M.
Mixtes arrivant à Sherbrooke.....	3.30 P. M.
Local de St Joseph, laissant	"
St Joseph.....	6.00 A. M.
Local arrivant à Lévis.....	9.30 A. M.
" laissant ".....	4.00 P. M.
" arrivant à St Joseph.....	7.30 "

Les trains feront le parcours d'après l'heure
de Montréal.

A. STEELE,
Surintendant
Québec, 4 juin 1881.—1a

HOTEL WARREN,
MALBAIE.

L'HOTEL WARREN QUI EST SANS RI-
VAL pour la grandeur, l'architecture, et
le site dans la Malbaie, est maintenant ouvert
au public voyageur. Il se trouve situé près et
entouré des plus belles promenades.

Le Propriétaire en offrant ses remercie-
ments pour l'encouragement qu'il a reçu jus-
qu'aujourd'hui informe le public qu'il a fait
construire une chambre de bains et fait beau-
coup d'autres améliorations. L'hôtel peut
loger aujourd'hui 300 visiteurs.

Il annonce aussi qu'il n'épargnera rien pour
assurer à ses hôtes le confort et l'agrément.

X. WARREN,
Propriétaire:
Québec, 1er juillet 1881.

RIVERIN PLANTE & CIE,
FONDEURS
102 a 108 Rue St Paul
QUEBEC

Ont constamment en magasin un
assortiment général de

POELES SIMPLES,
DOUBLES ET
POELES DE CUISINE.

CHARRUES,
CHAUDRONS A SUCRE,
CHAUDRONS A SOUPE,
BOMBES ETC.

Tout ordre pour ouvrage en fonte
sera exécuté sur commande avec ponc-
tualité.

5 août 1881.—3m

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada
pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1881 Arrangements d'Été 1881

Cette ligne se compose de puissants et rapides
steamers en fer de première classe, à machines
doubles, bâtis sur le " Clyde."

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA
MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de
QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à
Loch Foyle, pour recevoir à bord et débarquer les
Malles et les Passagers allant en Irlande et en
Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit :

DE QUEBEC ETC

POLYNESIAN.....	May 15
PARISIAN.....	" 21
SARDINIAN.....	" 28
MORIVIAN.....	June 4
SARMATIAN.....	" 11

D'autres vapeurs pour Liverpool seront
voysés à des époques régulières pendant toute la
saison.

Prix du passage de Québec
Cabine et 2
[Selon la position
Intermédiaire \$40
Entrepôt 25

Un médecin habile est à bord de chaque
vapeur.
Les cabines ne sont retenues qu'en payant
le prix de passage.
Des connaissements directs pour tous les points
du Canada et des Etats de l'Ouest donnés
Liverpool et dans les grandes villes du conti-
nent.

Un "Tender" avec les Malles et les Passagers
des steamers de la Malle pour Liverpool
quittera le quai Napoléon, tous les samedis
matins à 9 heures précises.
Four plus amples détails s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE.
Agents Québec
Québec, 15 juillet 1880.

AUX AMATEURS
— DE —
BONS CIGARES

CIGARES DE LA HAVANE
CIGARES MEXICAINS,
CIGARES ALLEMANDES

10,000 Partagas Las Tres Kermasas.
5,000 do Flor de Tabacco.
5,000 Opera Reina [Via la Luna.]
Cigares Supérieurs manufacturés à la Havane.

Rue de l'Industrie No 146.
par M. PARTAGAS ET CIE.

15,000 Flor Ezequia Reina Victoria, 7
10,000 Elcondor Se Las Andes Conchas Fi-
nas.
Tabac Supérieur de la Havane manufac-
turé à Hambourg.

Gingras & Langlois,
54, rue du Palais
20 juillet 1881.—1a

IMPRIMERIE ET PUBLIE
PAR
La Compagnie d'Imprimerie de Québec
Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch.
QUEBEC

ajouta-t-elle en la conduisant
doucement vers un lit de camp
que deux vigoureux gaillards ve-
naient de déposer tout préparé
dans le salon.

La comtesse soigna sa fille avec
une sollicitude que la plus tendre
des mères n'aurait pas désavouée.

—Es-tu bien, mon enfant ? de-
manda-t-elle.

—Oh ! très-bien, mère, répon-
dit Esther, qui semblait enchanter
de pouvoir prononcer ce nom si
doux dont l'accent allait si bien
au cœur de la comtesse.

—Mais tu serais mieux encore
si tu prenais cette position, dit la
comtesse en faisant éprouver un
léger mouvement à la tête de la
jeune fille.

—O ma mère, sois sans crainte
je reposerai bien. Je ferai deux
beaux songes, je rêverai de toi
ma mère..... O mon Dieu !

—Mais tu souffres ? demanda
la comtesse en se précipitant vers
sa fille.

—Ce n'est rien, petite mère.

—Cependant tu as poussé une

exclamation de douleur. Tu souf-
fres et tu caches à ta mère !

—Je ne souffre pas, mère. Mais
mon amour pour toi me rend in-
grate envers mon pauvre père,
qui doit être bien inquiet pen-
dant ce temps orageux.

— Ton père t'accompagnait
Comment n'est-il pas avec toi ?

—C'est qu'il est resté chez un
de ses amis qui possède une char-
mante villa à quelques lieues d'ici
sur le lac de Garde. Il m'a enga-
gée à le devancer et à admirer
tout à l'aise les beautés du paysa-
ge qu'il connaissait déjà. Mais l'o-
rage a troublé ce ravissant ta-
bleau de la nature.

—Et tu voudrais apprendre à
ton père que tu es ici ? demanda
la comtesse avec angoisse.

—Un domestique l'attend sur
la route, et doit l'avertir. Il ne
tardera pas à arriver, car l'inquié-
tude l'aura précipité sur mes tra-
ces. Pauvre père !

—Repose-toi. Quand tu t'éveil-
leras, il sera là. Il est à cheval
sans doute.

—Oui, mère.

—Allons, mon enfant, repose-
toi. Tu en as besoin.

—Embrasse-moi encore une
fois, petite mère.

Il est si doux d'être embrassé
par sa mère !

La comtesse, ayant de nou-
veau arrangé le lit de sa fille, sou-
leva l'oreiller pour que sa tête re-
posât plus mollement, et déposa
un baiser sur le front de son en-
fant, garda le silence.

Esther ne tarda pas à s'endor-
mir.

Laissée à elle-même, la com-
tesse se rappela les divers phases
de sa vie. Elle termina cet exa-
men en se condamnant elle-
même.

—Que je suis coupable, dit-elle
d'avoir abandonné ma fille ! Que
de joies pures et sans remords,
j'aurais goûtées ! Il est si agréa-
ble d'entendre de la bouche de
son enfant le doux nom de mère !

—Elle s'avance vers le lit d'Es-
ther :

—Elle dort déjà, se dit-elle,

c'est l'âge de l'innocence et du
bonheur !

Elle fut interrompue dans ses
réflexions, par un domestique qui
lui dit :

—Un monsieur est là, qui de-
mande à parler à madame.

—C'est le comte sans doute, se
dit madame de Walcourt en se
parlant à elle-même.

Je ne veux pas le recevoir, dit-
elle avec force.

—Fort bien, madame, je vais
lui dire de se retirer.

—Non, Jacques, attends.

Après quelques instants de
réflexion, la comtesse comprit
qu'elle ne pouvait éviter cette
rencontre, elle dit : " Introduisez."

Le visiteur ne tarda pas à
entrer.

—Madame, dit-il en jetant un
coup d'œil indécis sur la comtesse,
qui était placée sous un jour
incertain, vous m'excuserez de me
présenter devant vous ; mais
votre bonté est mon excuse : on
m'a dit que vous aviez été assez
aimable pour accueillir avec

bienveillance ma fille blessée.....

—Voyez, monsieur.....

Le comte s'avancait déjà vers
sa fille, lorsqu'il fut comme fou-
droyé à la vue de la comtesse,
qui, en montrant la couche d'Es-
ther, s'était révélée tout entière à
ses yeux.

—Notre fille dort, monsieur,
continua la comtesse; notre Es-
ther doit jouir d'un repos complet
pendant plusieurs jours. Telle est
la prescription du médecin.

Le mot *notre* avait été pronon-
cé par la comtesse avec un accent,
qui avait fait tressaillir le comte
—Vous ici, madame ? dit-il,
après quelques instants de stupé-
faction.

Comment êtes-vous dans cette
demeure ? Qu'y faites-vous ? Suis-
je tombé dans un guet-apens.

—Un guet-apens ! fit la com-
tesse avec ironie. Oui, si les élé-
ments m'obéissent et se conjurent
contre vous ; si, malgré vous, ils
amènent notre fille dans ma
demeure.

(A continuer.)